



Annexe 1

Monsieur P. Froustey
Président de la cc MACS
Allées des Camélias
40230 Saint Vincent de Tyrosse

Soorts-Hossegor le 10 juillet 2019

Objet : Concertation PLUi
Mobilité et déplacements urbains

Monsieur le Président

Notre association était représentée par quatre de ses membres à la réunion de concertation organisée par vos soins à Tosse, salle de Maremne le 04/07/2019. Une restitution en a été faite le 08/07/2019 à notre conseil d'administration qui a souhaité attirer votre attention sur les points suivants :

1/Principe général

Personne n'ignore aujourd'hui les principes qui doivent présider à l'élaboration des documents d'urbanisme et aux aménagements à promouvoir en ce qui concerne les déplacements urbains ils résultent des constatations faites sur les émissions des gaz à effet de serre et le réchauffement climatique, sur la consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles et sur les grands principes de l'urbanisme résultant des lois qui se sont succédé depuis la loi SRU du 13 décembre 2000.

La première préoccupation en matière de déplacements urbains réside donc dans les économies d'énergie et les modes de déplacement alternatifs permettant de sortir du « tout voiture » : développement des transports en commun routiers et ferroviaires et des déplacements doux. Tout le monde en convient et c'est le thème que les animateurs de la réunion ont, croyons-nous, voulu faire émerger.

Cependant, force est de constater que si ce principe et les règles qui en résultent peuvent trouver leur application dans les métropoles où l'on peut réellement parler d'urbanisme, elles ne sont pas transposables aux zones rurales et aux villes et villages constituant le territoire national. On préférera ici parler de « rurbanisme » et c'est en cela que les décideurs nationaux (pour ne pas dire « parisiens »), relayés par les instances régionales et départementales (DDTM, DIREN), méconnaissent la réalité du terrain.

2/ Les solutions

Tout d'abord, ne pas négliger les incitations à développer les modes de déplacement alternatifs ; c'est d'ailleurs le vœu qui a été exprimé durant la réunion (Yego, pistes cyclables, transports à la demande, TER etc.), des demandes ayant même été exprimées d'extension de Yego intra cités et extra cités avec des liaisons vers le prochain tram-bus du BAB.

Mais tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ici comme sur tout le territoire national le recours à la voiture restera longtemps indispensable ; ce n'est évidemment pas demain qu'à Tosse ou Sainte-Marie-de-Gosse, l'usager lambda disposera d'un arrêt de bus à 500m de chez lui avec une fréquence de passages suffisante.

Association Loi 1901

Siège social :

46 allée Lucien Baroux
40150 Soorts-Hossegor

Adresse de correspondance :

BP 62 - 40150 Soorts-Hossegor

E-mail :

contact@spsh40.com

En ce qui concerne le territoire de MACS, le SCoT s'est penché sur le problème, lié à un important accroissement de la population (accentué sur le littoral par son décuplement en période estivale) et, après la disparition sur les documents d'urbanisme d'une voie de contournement

.../...

prévue depuis 1975 (!..), a retenu le principe d'une voie dite « rétro-littorale » utilisant les délaissés de l'A63, dont on apprend maintenant qu'elle risque de coûter très cher (ce qui politiquement peut signifier son abandon). Or, le problème est réel et il suffit pour s'en convaincre de constater les difficultés de circulation sur la RD 810 (traversée de Saint-Vincent-de-Tyrosse par exemple) et sur les liaisons A63/ Côte ainsi que l'engorgement des voies transversales reliant les zones d'activités (RD 418, notamment).

A ce sujet, la SPSH, a produit avec l'association des usagers de la RD 418 (avenue de la Bécasse), l'étude figurant en annexe et nous avons été informés que le Conseil Départemental a sollicité l'Etat pour mettre à l'étude un échangeur à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Qu'en adviendra-t-il, sachant que l'expérience prouve que l'aboutissement d'un tel projet demande une dizaine d'années ?

3/ Conclusion

La SPSH prend acte de la volonté de MACS d'agir en concertation avec les usagers et les associations ayant demandé à être consultées pour l'élaboration du PLUi.

La réunion du 04/07/2019 a été très intéressante et participe d'une volonté d'agir avec transparence dans la concertation, ce qui est louable.

Les conclusions de cette réunion ont fait émerger les grands principes diffusés par nos instances nationales et adoptés par MACS.

L'adoption de ces principes a reçu l'approbation des participants.

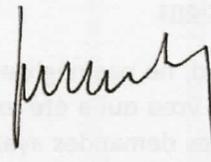
Mais, l'adoption des principes de déplacements alternatifs, s'ils sont souhaitables à court et long terme, n'occulte pas l'urgence de réaliser dès aujourd'hui les aménagements indispensables à la fluidification du trafic.

Le bureau d'études qui sera chargé du ou des projets devra être informé du présent courrier.

D' autres réunions nous paraissent indispensables avant l'adoption d'un projet définitif et, dans un premier temps, la finalisation du PLUi.

Espérant que nos observations retiendront votre attention et restant à votre disposition pour toute consultation à venir,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Jean Claude Loste

Président de la commission Urbanisme SPSH

Lettre RAR - P.J. Projet pour une voie de contournement "rétro-littorale"
Maremne Adour Côte Sud-Landes.